

Prestations fournies par l'établissement au profit de tiers

Tarifs applicables en 2023 (période du 01.01.2023 au 31.12.2023)

REGIME PARTICULIER en SSR	
Chambre individuelle (incluant location TV)	35.00 € par jour
LOCATION DE TELEVISEURS en SSR	
Location d'un téléviseur en chambre double	1.00 € par jour *
REPAS	
Personnel de l'établissement	5.00 € par repas
Enfant scolarisé du personnel	5.00 € par repas
Stagiaires	3.70 € par repas
Autres personnes extérieures	10.00 € par repas
Repas festifs	27 €, 32 € ou 36 € selon menu
TELEPHONE (installation d'un téléphone dans la chambre, à la demande du patient ou du résident)	
Abonnement	0.15 € par jour *
Communications	0.15 € la minute
LINGE	
Traitement du linge personnel (marquage et lavage) d'un patient hospitalisé en SSR <i>sur autorisation expresse du directeur</i>	Forfait appliqué mensuellement en fonction de la durée de traitement dans le mois : de 1 à 15 jours : 35 € supérieur à 15 jours : 70 €
PHOTOCOPIE	
Copie noir & blanc	0.15 € la page, tout format *
Conformément à l'Arrêté du 30.05.2018 relatif à l'information des personnes destinataires d'activités de prévention, de diagnostic et/ou de soins : « Aucun autre frais que ceux correspondants à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant aux exigences particulières indiquées ci-dessus, que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé ». Le montant de ces exigences particulières vous est communiqué lors de l'admission.	